PRST 2026-2030

LES FICHES ACTIONS





ACTION 1.....02

FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DE LA **SANTÉ AU TRAVAIL DES FEMMES** PAR L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DIFFÉRENCIÉE SELON LE SEXE.



ACTION 2.....03

INSTALLER, DÉVELOPPER ET PÉRENNISER **LA CULTURE DE PRÉVENTION** SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LES ENTREPRISES EN BRETAGNE IMPLIQUÉES DANS LES ACTIVITÉS DE **TRANSPORT ET LOGISTIQUE**.



ACTION 3.....05

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET IMPACTS SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL.



ACTION 4.....07

FAIRE PROGRESSER LA PRÉVENTION DES **RPS**.



ACTION 5.....09

PRÉVENTION DU **RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL**.



ACTION 6.....10

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIÉS DANS LEUR DÉMARCHE **« DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION »**

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES SUITE À LA PARUTION DU DÉCRET N°2026-253 DU 8 AVRIL 2026 MODIFIANT LA PRÉVENTION DES **RISQUES LIÉS À L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE AU PLOMB**



ACTION 7.....12

ACTION SECTORIELLE **« AIDE ET SOINS À DOMICILE »**.



ACTION 8.....13

ACTION SECTORIELLE **« PÊCHE AQUACULTURE »**.



ACTION 9.....14

DÉVELOPPER UN **CONTINUUM DE PRÉVENTION** (NOTAMMENT RPS ET VSST) POUR LES **JEUNES EN ALTERNANCE** : DE L'ÉTABLISSEMENT À L'ENTREPRISE (DONT SECTEURS AGRICULTURE, BTP ET COMMERCES ALIMENTAIRES).



ACTION 10.....15

PRÉVENTION DE L'**USURE PROFESSIONNELLE**, DE LA **DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE** ET **MAINTIEN DANS L'EMPLOI**.



ACTION 11.....16

DÉVELOPPER ET STRUCTURER LA **DYNAMIQUE RÉGIONALE QVCT** : ACCULTURATION, OUTILLAGE ET PARTENARIATS AU SERVICE DES ENTREPRISES.

CROCT Bretagne
COMITÉ RÉGIONAL D'ORIENTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

PRST
Agir pour la santé au travail en Bretagne

2026 | 2030

ACTION 1

FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DE LA **SANTÉ AU TRAVAIL DES FEMMES** PAR L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DIFFÉRENCIÉE SELON LE SEXE



AXE DU PRST

AXE 1	OBJECTIF 1	RÉFÉRENCE PST5
Mobiliser les acteurs de l'entreprise, les donneurs d'ordres et les salariés dans le virage vers la culture de prévention, notamment afin de prévenir les maladies et accidents du travail graves et mortels.	Des entreprises mobilisées pour l'évaluation des risques professionnels : du DUERP à l'action.	• Action 1.3 : sous-actions 2/6.3/8.4.

QUELS ÉLÉMENTS JUSTIFIENT LA PROPOSITION D'ACTION EN RÉGION BRETAGNE ?

- Des enjeux « santé au travail des femmes » sur lesquels la Bretagne a commencé à travailler depuis le 3e PRST, lui assurant aujourd'hui une certaine expertise et avance dans les actions menées.
- Dynamique à poursuivre pour accompagner une prise de conscience désormais plus importante aussi bien au niveau national (PST et travaux inter-régions), qu'au niveau local avec divers acteurs qui s'engagent sur les enjeux de santé des femmes et de santé au travail des femmes (collectivités locales, administrations, entreprises, ...).

POINTS D'APPUI ET LEVIERS

- Dynamique inter-régionale facilitante.
- Antériorité des travaux menés.
- Nombreux acteurs régionaux pouvant être intéressés et relais (ex : CDPRP, Observatoires du dialogue social, Présanse Bretagne, association Breizh IPRP, salons de professionnels de la prévention ...).
- Participation des SPST, MSA, Aract importante pour construire et tester les outils, ainsi que pour porter et relayer les messages.

QUELS OBJECTIFS ?

1. **Sensibiliser et former sur les enjeux de santé au travail des femmes et la prévention différenciée :**
   - ◇ les préventeurs et acteurs de la santé au travail (SPST, Carsat, MSA, OPPBTP, Formateurs, Inspection du travail, ...) ;
   - ◇ au sein des entreprises et des organisations publiques : les acteurs en charge de la prévention (chef d'entreprise, fonction RH, manageurs, préventeurs interne/externe, IRP, service de santé autonome, ...).
2. **Produire et rendre accessibles des outils et méthodologies pour la mise en œuvre de l'évaluation différenciée F/H** des risques professionnels (DUERP sexué et plan de prévention) et des recommandations dans le cadre de l'élaboration de la « Fiche Entreprise sexuée ».
3. **Partager et favoriser les synergies entre acteurs** sur ces enjeux (entre PRST, au sein du PRST breton sur les différentes actions, avec les acteurs du territoire qui s'engagent).
4. **Penser l'articulation entre l'approche collective de la prévention et les adaptations du travail** qui favorisent le maintien en emploi des individus selon leur santé (ex : prise en compte de l'endométriose ou de la ménopause au travail).

PILOTES ET CONTRIBUTEURS

- **Pilote(s) :** DRDFE/Aract Bretagne.
- **Contributeurs :** CDG 35 et 56, CGT, CO-RÉSO, CPME, DREETS (Pôle T dont Inspection médicale), FRSEA, MSA Armorique, ORS Bretagne, SPST AIST 22 et PST 35.

ACTION 2

INSTALLER, DÉVELOPPER ET PÉRENNISER **LA CULTURE DE PRÉVENTION** SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LES ENTREPRISES EN BRETAGNE IMPLIQUÉES DANS LES ACTIVITÉS DE **TRANSPORT** ET **LOGISTIQUE**



AXE DU PRST

AXE 1	OBJECTIF 1	RÉFÉRENCE PST5
Mobiliser les acteurs de l'entreprise, les donneurs d'ordres et les salariés dans le virage vers la culture de prévention, notamment afin de prévenir les maladies et accidents du travail graves et mortels.	Des entreprises mobilisées pour l'évaluation des risques professionnels : du DUERP à l'action.	• Action 1.1 : sous-action 2. • Action 2.3 : sous-action 2.

QUELS ÉLÉMENTS JUSTIFIENT LA PROPOSITION D'ACTION EN RÉGION BRETAGNE ?

Les activités de transport, logistique et supply chain sont indispensables à l'économie bretonne et pèsent plus de 10 % des emplois. La sinistralité dans ces métiers reste forte malgré les efforts déjà menés par les acteurs de la santé et sécurité au travail, entraînant :

- Absentéisme et turn-over élevés, fidélisation plus difficile, usure professionnelle, difficultés de maintien en emploi, voire inaptitudes élevées sans solution de reclassement).
- Dégradation directe de la performance économique de l'entreprise (dégradation des résultats financiers, surcoûts des cotisation AT/MP (cotisation de 2 à 14 % de la masse salariale), surcoût des assurances), risque sur la pérennité de l'entreprise et risque pénal pour le dirigeant.
- Dégradation de l'attractivité des métiers et des activités de transport, de logistique, d'industrie ou de négoce : mauvaise image des métiers, difficultés de recrutement, métiers genrés, peu d'intégration des travailleurs handicapés.
- Plus globalement, coût collectif pour la société et impact économique négatif pour les territoires.

Les causes expliquant cette sinistralité élevée s'enracinent dans plusieurs principes transversaux aux petites et grandes entreprises et aux secteurs d'activité (transport logistique, mais aussi production, industrie ou négoce) :

- La santé au travail pas suffisamment reconnue comme facteur de performance par la personne ou l'équipe dirigeante (culture financière) : l'humain n'est pas au cœur du modèle, sa santé n'est donc pas gérée comme un levier de performance.
- La culture SST / gestion des risques dans les entreprises est donc relativement peu développée : elle n'est pas au cœur des échanges au sein de l'entreprise, ni même entre entreprises. Sans culture de gestion des risques ni vision long terme, l'investissement préventif est traité comme une charge.
- Les activités de transport et de logistique pâtissent de relations déséquilibrées dans la chaîne logistique :
  - Elles subissent les exigences des donneurs d'ordre, qu'il s'agisse des clients externes voire même parfois de l'interne. La satisfaction du client est au cœur de la culture métier, au détriment donc parfois des conditions de travail.
  - Elles sont centrées sur l'exécution et disposent en général de marges financières très faibles, voire même dans certains cas, d'une dépendance économique forte. Les marges financières immédiates sont alors la priorité, au détriment notamment des conditions de travail.
- Très spécialisées, les activités de transport et de logistique mobilisent des savoir-faire et savoir-être spécifiques. Cette spécificité peut parfois rendre plus difficile le recours à des ressources externes (formations, accompagnements…), avec pour conséquence le maintien de certaines situations de travail à risque.
- Les activités de transport et de logistique s'appuient encore souvent sur une culture orale, moins porteuse qu'une culture écrite pour véhiculer les messages de santé sécurité au travail et soutenir leur mise en œuvre dans une démarche de prévention.

L'accompagnement en santé / sécurité au travail mérite d'être adapté au besoin réel de ces activités liées directement à la chaîne logistique :

- Les structures de l'accompagnement en santé sécurité au travail doivent se coordonner pour que leurs actions auprès des entreprises soient plus efficientes et plus efficaces.
- De nombreux outils / méthodes / stratégies / dispositifs / pratiques existent déjà au service de la culture de prévention santé sécurité au travail dans ces métiers. Mais ils sont parfois mal connus, mal utilisés, inadaptés voire inefficaces.
- Il faut donc communiquer sur les outils efficaces et pas assez utilisés, former aux outils mal utilisés, améliorer les outils inadaptés, voire même concevoir et expérimenter les outils pour combler des lacunes.
- Il est indispensable de travailler en parallèle la prévention primaire et les déterminants organisationnels et techniques.



QUELS OBJECTIFS ?

L'objectif général de l'action est de créer les conditions favorables à l'installation, au développement et à la pérennisation de la culture de prévention santé sécurité au travail dans les métiers transport et logistiques. Pour cela, les partenaires ont décidé d'agir de façon coordonnée et à leur niveau pour :

1. **Recenser** les principaux outils / méthodes / stratégies / dispositifs / pratiques existant actuellement au regard des objectifs visés en matière de SST et des conditions d'utilisation.
2. **Analyser** cet état des lieux des outils / méthodes / stratégies / dispositifs / pratiques existant : ce qui fonctionne, ce qui est utile, ce qui doit être amélioré, ce qui doit être créé.
3. **Communiquer et diffuser** ces outils / méthodes stratégies / dispositifs / pratiques de manière claire et lisible pour en faciliter la compréhension.
4. **Co-construire** les outils manquants.
5. **Mobiliser le collectif réuni** pour cette fiche action afin de contribuer plus largement à la transformation des pratiques à une échelle régionale voire nationale.

POINTS D'APPUI ET LEVIERS

- Le diagnostic partagé par les partenaires met en lumière une urgence à agir pour les salarié·e·s au travail, mais aussi pour les entreprises et le territoire breton.
- Des partenaires de l'action sont volontaires et impliqués d'une part, mais aussi représentatifs et complémentaires d'autre part.

PILOTES ET CONTRIBUTEURS

- **Pilote(s) :** Carsat Bretagne, DREETS Bretagne.
- **Contributeurs :** AFT, Aract, Bretagne Supply Chain, CGT, Fédérations professionnelles.

ACTION 3

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET **IMPACTS** SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL



AXE DU PRST

AXE 1	OBJECTIF 3	RÉFÉRENCE PST5
Mobiliser les acteurs de l'entreprise, les donneurs d'ordres et les salariés dans le virage vers la culture de prévention, notamment afin de prévenir les maladies et accidents du travail graves et mortels.	Des transformations du travail concertées et respectueuses des conditions de travail.	• Action 3.1 : sous-action 2. • Action 3.2.

QUELS ÉLÉMENTS JUSTIFIENT LA PROPOSITION D'ACTION EN RÉGION BRETAGNE ?

Il est aujourd'hui établi que les équilibres naturels qui permettent un espace de fonctionnement sûr pour l'humanité sont menacés par le dépassement de 9 limites planétaires. Celle du dérèglement climatique est certainement la mieux perçue dans notre quotidien depuis la canicule de 2003.

Face à ces constats les organisations de travail peuvent continuer de fonctionner mais doivent se transformer :

- En s'adaptant aux menaces déjà présentes, ou anticipant celles à venir, générées par le changement climatique pour prévenir les risques professionnels et permettre la continuité de l'activité dans un contexte d'événements extrêmes (canicules, feux, inondations, tempêtes) et/ou de raréfaction ou de renchérissement des ressources (énergies, matériaux).
- En modifiant leurs organisations en réduisant ou faisant disparaitre les conséquences de leurs activités sur les limites planétaires, voire d'en engendrer de positives : réorienter sa stratégie, son modèle d'affaires ; renoncer à certaines activités, en créer d'autres, en reconfigurer d'autres ; changer de ressources ou de règles de fonctionnement, inventer de nouveaux procédés, de nouvelles manières de faire tout au long de la chaine de valeur.

Parce que la Bretagne n'est pas à l'abri de ces évolutions, un groupe de travail a été constitué pour réfléchir aux divers impacts des changements climatiques sur la santé des personnes au travail et sur les mesures d'adaptation et de prévention à mettre en œuvre dans les entreprises.

Ce groupe de travail est constitué d'une représentation des services de prévention et de santé au travail, du département HSE de l'IUT de Lorient, de l'Aract, de personnes qualifiées et partenaires sociaux du CROCT (CFE CGC, CGT et MEDEF), de Bretagne Compétitivité (adossée à la CCI) et de l'association Breizh IPRP.

QUELS OBJECTIFS ?

1. **Sensibiliser les entreprises et les acteurs qui les accompagnent :**
   - Donner à voir les impacts des évolutions environnementales et des transitions écologiques sur le travail et convaincre du besoin d'anticiper ces changements au bénéfice de la performance et de la santé au travail.
2. **Mieux identifier les besoins et problématiques des entreprises sur ce sujet :**
   - Poursuivre le recueil des témoignages de démarches et actions engagées en entreprise et des questions ou problématiques qui se posent.
   - Produire une synthèse pour alimenter la sensibilisation.
   - Conception d'une action d'expérimentation à proposer à quelques entreprises.
3. **Approche sectorielle :**
   - Proposer une expérimentation à quelques entreprises d'un ou plusieurs secteurs.
   - Expérimenter l'intégration des questions du travail dans le cadre de transitions écologiques.
   - Partager et formaliser les enseignements.
   - Poursuivre la sensibilisation en diffusant ces éléments.

POINTS D'APPUI ET LEVIERS

- Des travaux déjà réalisés par le groupe de travail sur lesquels s'appuyer pour sensibiliser : plaquette, questionnaire, tableau de ressources, webinaire.
- Mobiliser un réseau d'acteurs élargi pour toucher ceux qui accompagnent et promeuvent les démarches de transitions écologiques : ARS et DREAL via le PRSE, des clubs d'entreprises, des parcours portés par les branches, les OPCO et Organismes de formations, etc.
- Recueillir en entreprises les besoins à travers les étudiants de l'IUT de Lorient, le lien aux travaux de chercheurs sur l'analyse d'accords, et d'entreprises impliquées dans des réseaux professionnels.
- Une entrée RSE et DD pour de nombreuses entreprises qui peut permettre d'aborder la question santé au travail et l'impact de la transition sur le travail.

PILOTES ET CONTRIBUTEURS

- **Pilote(s) :** Aract Bretagne.
- **Contributeurs :** ARS, Bretagne Compétitivité, Breizh IPRP, CDG 22, CGT, DREETS, FASTT, FRSEA, IUT Lorient, MEDEF, MSA Armorique, MSA Portes de Bretagne, OPPBTP, ORS Bretagne, SPST PST 35.



ACTION 4

FAIRE PROGRESSER LA PRÉVENTION DES **RPS**



AXE DU PRST

AXE 2	OBJECTIF 5	RÉFÉRENCE PST5
Prévenir le plus en amont possible les maladies et accidents du travail, notamment graves et mortels, dont sont victimes les publics les plus exposés.	Des actions de prévention des risques professionnels renforcées et ciblées, à destination notamment des secteurs prioritaires.	• Action 5.3.

QUELS ÉLÉMENTS JUSTIFIENT LA PROPOSITION D'ACTION EN RÉGION BRETAGNE ?

Avec un contexte en perpétuel évolution et de nouveaux sujets émergents qui impactent les organisations du travail (IA, gestion du télétravail, RSE…), le risque psychosocial est toujours présent en milieu de travail voire de plus en plus prégnant, générant de nombreuses inaptitudes avec effets délétères pour la santé des salariés et pour le bon fonctionnement des entreprises. Les demandes sociales des entreprises restent élevées pour améliorer les dispositifs de prévention des RPS.

Il apparaît donc indispensable de prolonger l'action de prévention des RPS initiée lors du PRST 3 et poursuivie dans le cadre du PRST 4.

Cette action consiste en l'animation d'un réseau d'une trentaine de consultants qui s'engagent à respecter des principes d'intervention en entreprise décrits dans une charte régionale. Ce réseau de consultants augmente ainsi la capacité offerte par les préventeurs institutionnels dans l'accompagnement des entreprises tout en respectant des principes éthiques et méthodologiques.

Avec quelques départs et de nouvelles entrées chaque année, il est nécessaire d'assurer un suivi des cabinets et l'animation du réseau des consultants signataires de la charte. Il convient de continuer à promouvoir ce dispositif partenarial, qui fait référence en région, pour une offre de conseil de qualité en prévention primaire des RPS à destination des entreprises.

QUELS OBJECTIFS ?

1. **Poursuivre la gestion partenariale du dispositif régional de la charte :**
   - Étude des dossiers de demandes des cabinets & consultants.
   - Suivi des consultants.
   - Intégration des cabinets dans la coanimation du réseau de consultants au bénéfice de la qualité de l'offre de conseil en prévention des RPS.
   - Promotion de l'utilisation du dispositif de la charte auprès des préventeurs, des entreprises et de leurs relais (actions de communication, développer l'acculturation des acteurs du dialogue social dans l'entreprise et sur le territoire).
2. **Engager de nouvelles actions en lien avec :**
   - La santé mentale, sujet médiatisé, qui fait émerger des questionnements dans les entreprises et des sollicitations auprès des institutionnels de la prévention.
   - La prévention des TMS : troubles majeurs reconnus au titre des maladies professionnelles, quels liens avec la prévention des RPS ?
   - Le développement de l'IA et des nouveaux outils numériques dans le monde professionnel.
3. **S'appuyer sur la coopération existante entre les acteurs de la prévention** pour développer le travail partenarial, enrichir nos pratiques et la connaissance de nos rôles et missions respectifs, faire émerger de nouvelles opportunités d'actions.

POINTS D'APPUI ET LEVIERS

- Actualisation en 2021 de la charte d'engagement confirmant l'adhésion des consultants signataires à ses principes méthodologiques pour leurs interventions.
- Participation active des consultants aux temps d'animation du réseau.
- Souhait des préventeurs, déjà impliqués, de poursuivre leurs coopérations pour la gestion partenariale du dispositif et l'animation du réseau de consultants.
- Rapprochement avec le groupe Santé mentale du PRST4 et volonté des membres du groupes de communiquer auprès des entreprises pour clarifier le sujet.
- Travaux d'intelligence collective initiée dans le cadre de la réunion annuelle des consultants 2026.
- Connaissance approfondie du risque TMS en lien notamment avec les travaux réalisés dans le cadre des PRST précédents (les TMS sont une des conséquences possibles d'exposition aux facteurs de risques psychosociaux).
- Dynamique des participants du groupe du PRST, impliqués dans la promotion de la charte et son suivi et pour toutes autres actions de prévention primaire.

PILOTES ET CONTRIBUTEURS

- **Pilote(s) :** Carsat.
- **Contributeurs :** Aract, ARS, CDG 22, CDG 56, CGT, DREETS, Inspection du travail, MSA Armorique, MSA Portes de Bretagne, ORS Bretagne, SPST (AMIEM, STC, PST 35).



ACTION 5

PRÉVENTION DU **RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL**



AXE DU PRST

AXE 2	OBJECTIF 5	RÉFÉRENCE PST5
Prévenir le plus en amont possible les maladies et accidents du travail, notamment graves et mortels, dont sont victimes les publics les plus exposés.	Des actions de prévention des risques professionnels renforcées et ciblées, à destination notamment des secteurs prioritaires.	• Action 5.7.

QUELS ÉLÉMENTS JUSTIFIENT LA PROPOSITION D'ACTION EN RÉGION BRETAGNE ?

Le risque routier professionnel est en cause dans un accident du travail sur vingt.

Les accidents routiers de mission et de trajet sont la première cause d'accident mortel au travail.

Ils sont responsables d'une dizaine de décès chaque année en Bretagne.

Les secteurs d'activités les plus touchés sont les services administratifs et de soutien, le transport et l'entreposage, le médico-social, l'hébergement et la restauration.

QUELS OBJECTIFS ?

1. **Communiquer sur l'application** Diag'SRE réalisée dans le PRST 4.
2. **Structurer le comité éditorial et enrichir l'application** de ressources sélectionnées et de nouveaux questionnaires.
3. **Assurer l'évolution technique** de l'application.
4. **Cartographier et capitaliser** sur les productions repérées nationalement.

POINTS D'APPUI ET LEVIERS

- Antériorité du groupe de travail, de sa réflexion et de ses productions dans le cadre du PRST 4.
- 4 clubs de sécurité routière en entreprises bretons dynamiques.

PILOTES ET CONTRIBUTEURS

- **Pilote(s) :** Club SRE 29 et DREETS.
- **Contributeurs :** AFT, Carsat, Clubs SRE 22, 35 et 56, CGT, Délégation régionale à la sécurité routière, OPPBTP.

ACTION 6



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIÉS DANS LEUR DÉMARCHE **« DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION »**

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES SUITE À LA PARUTION DU DÉCRET N°2026-253 DU 8 AVRIL 2026 MODIFIANT LA PRÉVENTION DES **RISQUES LIÉS À L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE AU PLOMB**

AXE DU PRST

AXE 2	OBJECTIF 5	RÉFÉRENCE PST5
Prévenir le plus en amont possible les maladies et accidents du travail, notamment graves et mortels, dont sont victimes les publics les plus exposés.	Des actions de prévention des risques professionnels renforcées et ciblées, à destination notamment des secteurs prioritaires.	• Action 5.1.

QUELS ÉLÉMENTS JUSTIFIENT LA PROPOSITION D'ACTION EN RÉGION BRETAGNE ?

- **En Bretagne, de nombreux secteurs d'activité, tels que le nautisme, l'agriculture ou encore le bâtiment, sont exposés au risque chimique.** Le tissu économique régional repose en grande partie sur des petites entreprises, pour lesquelles ce risque demeure difficile à appréhender. Il apparaît donc essentiel de les accompagner de manière coordonnée et de les soutenir. Cela passe notamment par une meilleure connaissance de la démarche à suivre, des outils disponibles, ainsi que par une identification claire des acteurs de la prévention (SPSTI, MSA, OPPBTP, DREETS, Carsat) et de leurs domaines d'intervention.
- **Par ailleurs, la parution du décret n°2026-253 du 08 avril 2026 marque une évolution importante du cadre réglementaire en matière de santé au travail pour certaines expositions professionnelles.** Ce texte abaisse la Valeur Limite d'Exposition (VLEP) pour certains agents chimiques dangereux ainsi que la valeur limite biologique (VLB) pour le plomb. Il renforce donc les exigences applicables aux employeurs en matière d'évaluation des risques, de suivi des expositions et de mise en œuvre des mesures de prévention adaptées.
  Il est important que les entreprises concernées s'approprient ces nouvelles dispositions afin de garantir la sécurité et la santé de leurs salariés en étant accompagnées par les acteurs de la prévention de la région Bretagne.

QUELS OBJECTIFS ?

1. Objectifs donnés à l'action « diagnostic et plan d'actions » pour les TPE :

- **Construire une méthodologie d'accompagnement** sur la démarche globale de l'identification au plan d'action dans les petites entreprises.
- **Faire connaître aux employeurs** les différentes aides possibles.

2. Objectifs donnés à l'action « plomb » :

- **Sensibiliser aux risques plomb** (salariés, employeurs, acteurs de prévention).
- **Tracer les expositions et améliorer la prévention** dans les entreprises concernées.
- **Renforcer la mise en œuvre effective** de la biosurveillance des expositions professionnelles au plomb.

3. Objectif subsidiaire :

- Déployer une action de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises sur les autres agents chimiques dangereux visés par le décret du 08 avril 2026 (fumées de diesel, diisocyanates).

POINTS D'APPUI ET LEVIERS

- EN COURS

PILOTES ET CONTRIBUTEURS

- **Pilote(s) :** EN COURS
- **Contributeurs :** EN COURS

ACTION 7

ACTION SECTORIELLE « **AIDE ET SOINS À DOMICILE** »



AXE DU PRST

AXE 2	OBJECTIF 5	RÉFÉRENCE PST5
Prévenir le plus en amont possible les maladies et accidents du travail, notamment graves et mortels, dont sont victimes les publics les plus exposés.	Des actions de prévention des risques professionnels renforcées et ciblées, à destination notamment des secteurs prioritaires.	• Actions 5.3/5.5/5.6.

QUELS ÉLÉMENTS JUSTIFIENT LA PROPOSITION D'ACTION EN RÉGION BRETAGNE ?

Contexte socioéconomique : une population vieillissante avec la volonté de rester le plus longtemps possible à domicile. Des pathologies physiques et psychologiques de plus en plus lourdes (voir notamment l'étude de la DARES).

Des salariées engagées dans ces métiers, souvent en 2de partie de carrière professionnelle avec des **signes d'usure professionnelle préexistants**.

Sinistralité du secteur (AT/MP) : des chiffres supérieurs aux autres secteurs d'activités surtout dans le secteur de l'aide à domicile : 96 accidents du travail pour 1 000 salariés en Bretagne en 2023 contre 34 pour les autres secteurs d'activité.

Réforme des SAD : le rapprochement des services de soins vers les services d'aides pour une meilleure lisibilité des usagers implique des changements organisationnels dans les différents services.

QUELS OBJECTIFS ?

1. **Poursuivre l'action du PRST 4** uniquement sur le volet management en s'appuyant notamment sur le retour d'expérience des projets FACT en cours dans la région.
2. **Capitaliser sur les enseignements** de ces actions collectives et **les partager** avec la profession.
3. **Déployer les enseignements et les outils** capitalisés auprès des services d'aides à domicile.
4. **Poursuite de la promotion des actions de prévention** dans les structures sur le site du PRST Breton via des fiches retours d'expériences.
5. **Capitaliser sur les nouvelles organisations de fonctionnement d'équipes** (équipes autonomes, équipes solidaires de proximité…) très présentes dans ce secteur afin d'identifier les points de vigilance et mieux accompagner les services d'aide et soin à domicile.
6. **Liens possibles avec les travaux du groupes « soins en établissements » du PRST 4** : test actuel d'un outil d'évaluation de la charge de travail dans les établissements : quel déploiement possible dans le secteur du domicile ?
7. **Liens également possibles avec les travaux des autres groupes :** climat, approche sexuée dans l'EVRP…

POINTS D'APPUI ET LEVIERS

- Projet FACT en cours depuis fin 2024.
- Des publications et des organisations existantes sur les « équipes autonomes ».
- Ressources INRS mobilisables notamment Corinne VAN DE WEERDT, psycho-ergo, qui a mené des études sur le sujet.

PILOTES ET CONTRIBUTEURS

- **Pilote(s) :** Carsat.
- **Contributeurs :** Aract, Centres de gestion FPT 22 et 56, DREETS, SPST (PRÉSANTRA, STI, STC, AIST 22, PST 35).

ACTION 8

ACTION SECTORIELLE « PÊCHE AQUACULTURE »



AXE DU PRST

AXE 2	OBJECTIF 5	RÉFÉRENCE PST5
Prévenir le plus en amont possible les maladies et accidents du travail, notamment graves et mortels, dont sont victimes les publics les plus exposés.	Des actions de prévention des risques professionnels renforcées et ciblées, à destination notamment des secteurs prioritaires.	• Sans objet.

QUELS ÉLÉMENTS JUSTIFIENT LA PROPOSITION D'ACTION EN RÉGION BRETAGNE ?

- **La Bretagne est la première région halieutique française** et parmi les premières au niveau européen.
- **1140 navires de pêche et près de 4000 marins** travaillent principalement sur de petites unités (moins de 12 mètres) dédiées à la pêche côtière.
- **13 halles à marées (criées)** se répartissent sur le territoire régional.
- **Les activités ostréicoles, mytilicoles et la pisciculture sont également très présentes** en Bretagne : environ 530 entreprises et 2350 ETP.
- Et l'aval de la filière (commercialisation et transformation) est composée de **70 entreprises de mareyage** majoritairement de petite taille malgré le récent mouvement de concentration, générant 1600 emplois, et d'environ 800 salariés travaillant dans **200 poissonneries artisanales**.
- Pour l'ensemble de ces métiers, les conditions de travail exposent à des risques de chutes à la mer ou de plain-pied, de heurts, de coupures, de travail au froid, de postures contraignantes… nécessitant que leur prévention soit développée notamment par la **poursuite de l'acquisition d'une culture de santé et sécurité au travail dans ces entreprises**.

» *Voir les statistiques du secteur maritime sur le site du PRST.*

POINTS D'APPUI ET LEVIERS

- Antériorité des travaux dans le PRST 4.
- Participation de l'ABAAP (acquise), des CRC et de Cap Avenir (à confirmer).
- Pacte sectoriel pêche aquaculture.

QUELS OBJECTIFS ?

1. **Accompagner les entreprises volontaires** dans l'acquisition d'une culture de prévention.
2. **Faire connaître aux entreprises de la filière** les ressources d'accompagnement en prévention.
3. Travailler sur la prévention de l'usure professionnelle dans les entreprises conchylicoles et notamment sur les risques d'apparition de troubles musculosquelettiques.
4. **Apporter une aide au déploiement de l'action construite par la Carsat Bretagne** (formation des professeurs référents des CFA, mise à disposition d'outils de communication vers les futurs professionnels) sur le thème : l'importance du maintien du pouvoir de coupe des couteaux dans la prévention des TMS ou des coupures (approche globale : choix du couteau, nettoyage, transport, affilage, affutage, organisation, formation).

Objectif subsidiaire :

- **Accompagner les entreprises de la filière dans l'anticipation des impacts du changement climatique** sur les conditions de travail et la santé au travail (cf enjeu n°2 pacte sectoriel pêche aquaculture).
  - ◇ *Exemples : adaptation des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle, réflexion sur les impacts des événements climatiques violents (tempêtes, inondations) sur l'organisation du travail…*

PILOTES ET CONTRIBUTEURS

- **Pilote(s) :** MSA Armorique et DREETS.
- **Contributeurs :** ABAAP, Cap Avenir, Carsat, Comités régionaux conchylicoles, IMP, MSA Armorique, SPST AMIEM.

ACTION 9

DÉVELOPPER UN **CONTINUUM DE PRÉVENTION** (NOTAMMENT RPS ET VSST) POUR LES **JEUNES EN ALTERNANCE** : DE L'ÉTABLISSEMENT À L'ENTREPRISE (DONT SECTEURS AGRICULTURE, BTP ET COMMERCES ALIMENTAIRES)



AXE DU PRST

AXE 2	OBJECTIF 6	RÉFÉRENCE PST5
Prévenir le plus en amont possible les maladies et accidents du travail, notamment graves et mortels, dont sont victimes les publics les plus exposés.	Des démarches de prévention des risques adaptées aux publics les plus exposés aux accidents du travail et maladies professionnelles.	• Action 2.2 : sous-actions 2, 3, 4 et 5.

QUELS ÉLÉMENTS JUSTIFIENT LA PROPOSITION D'ACTION EN RÉGION BRETAGNE ?

- Enjeu fort de **renouvellement des générations** dans le secteur agricole, **besoin d'attractivité/fidélisation** dans le BTP et nécessité de **prévenir les situations problématiques** identifiées notamment par les agents de contrôle dans les commerces alimentaires.
- **Volonté d'enrichir les actions de prévention destinées aux jeunes apprentis** en y intégrant de manière ciblée les enjeux liés aux RPS et aux VSST.
- **Nécessité de décloisonner les sphères école et entreprise** pour sécuriser la santé physique et mentale des jeunes lors de leurs premières immersions professionnelles.

QUELS OBJECTIFS ?

1. **Sécuriser l'intégration des jeunes** en luttant contre les risques de VSST et RPS en entreprise.
2. **Consolider le rôle du maître de stage/apprentissage** en l'aidant dans sa méthodologie d'accueil.
3. **Créer une bonne méthode de repérage et d'alerte** pour l'établissement de formation.
4. **Déconstruire les préjugés sur la capacité des jeunes à appréhender le risque** et adapter la communication employeur/jeune en conséquence.

POINTS D'APPUI ET LEVIERS

- La mutualisation et la réappropriation des ressources, supports et travaux de prévention déjà existants (issus d'autres PRST, de l'INRS, de la MSA ou de l'OPPBTP). L'objectif est d'éviter la redondance afin de concentrer le temps et les moyens du groupe de travail sur la diffusion, la prise de contacts et l'accompagnement sur le terrain.
- L'expertise du système d'inspection du travail, des psychologues des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) et de tout partenaire volontaire.
- Les compétences des directeurs d'établissements et de leurs équipes pour identifier les problématiques.

PILOTES ET CONTRIBUTEURS

- **Pilote(s) :** DREETS et OPPBTP.
- **Contributeurs :** Carsat, centres de gestion FPT 22, 29 et 56, directeurs d'établissements et équipes pédagogiques des CFA (dont agricoles et BTP), inspectrices et inspecteurs du travail, MSA Armorique, SPST AMIEM (mobilisation des psychologues du travail).

ACTION 10

PRÉVENTION DE L'**USURE PROFESSIONNELLE**, DE LA **DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE** ET **MAINTIEN DANS L'EMPLOI**



AXE DU PRST

AXE 3	OBJECTIF 5	RÉFÉRENCE PST5
Veiller à la santé des travailleurs tout au long de leur carrière, pour tenir compte de l'allongement des carrières et des nouveaux enjeux de santé publique.	Des travailleurs mieux pris en charge et accompagnés face aux risques de désinsertion professionnelle et d'usure professionnelle.	• Action 6.4. • Action 7.1. • Action 7.2.

QUELS ÉLÉMENTS JUSTIFIENT LA PROPOSITION D'ACTION EN RÉGION BRETAGNE ?

Dans un contexte :

- Où les conditions de travail peuvent être usantes physiquement et psychiquement générant troubles musculosquelettiques et troubles psychosociaux.
- De vieillissement de la population au travail.
- D'augmentation des maladies chroniques (cancer, diabète, sclérose en plaques, maladies cardiovasculaires…).

La prévention de l'usure professionnelle et de la désinsertion professionnelle (PDP) est un enjeu fort du maintien en emploi.

Le tissu économique breton essentiellement composé de TPE dans lesquelles les difficultés de reclassement sont importantes nécessite que soit développée des actions de prévention primaire en entreprises.

QUELS OBJECTIFS ?

Ils sont de 4 ordres et découlent des réflexions et travaux précédemment menés par le groupe de travail du PRST 4 :

1. **Poursuivre la professionnalisation des acteurs.**
2. **Favoriser la montée en charge des cellules PDP de la région.**
3. **Développer la prévention de l'usure professionnelle dans les entreprises.**
4. **Suivre une action du CRPPE antenne de Rennes en faveur d'un public particulier.**

POINTS D'APPUI ET LEVIERS

- Partenariat établi de longue date en Bretagne.
- Antériorité du groupe de travail dans le PRST 4.
- Charte régionale de fonctionnement des cellules PDP.
- Travail en cohérence avec le PRITH.

PILOTES ET CONTRIBUTEURS

- **Pilote(s) :** SPST PST 35 et SP BTP 35, Présanse Bretagne / AGEFIPH.
- **Pilote(s) des sous-groupes :**
  1. **Professionnalisation des acteurs :** AGEFIPH / Cap Emploi.
  2. **Cellules PDP :** SPST / DREETS.
  3. **Prévention usure professionnelle :** Aract.
- **Contributeurs :** AGEFIPH, Aract, ARS, Cap Emploi, Carsat (service social), Centres de gestion FPT 22, 29, 35 et 56, CGT, CPAM 29, DREETS, FASTT, MSA Armorique, MSA Portes de Bretagne, SP BTP 35, SPST PST 35, Transitions Pro.

ACTION 11

DÉVELOPPER ET STRUCTURER LA **DYNAMIQUE RÉGIONALE QVCT** : ACCULTURATION, OUTILLAGE ET PARTENARIATS AU SERVICE DES ENTREPRISES



AXE DU PRST

AXE TRANSVERSAL

Porter la santé et sécurité au travail au plus près des différents acteurs de l'entreprise, et notamment des TPE-PME.

RÉFÉRENCE PST5

- Action C1.
- Action C2.

QUELS ÉLÉMENTS JUSTIFIENT LA PROPOSITION D'ACTION EN RÉGION BRETAGNE ?

- **Une continuité des travaux engagés** dans le PRST3 et consolidation dans le PRST4.
- **Le besoin de clarifier et partager les fondamentaux de la QVCT** (au sens de l'ANI du 9 décembre 2020 et du Référentiel QVCT Anact 2023 – guide 10 QS Anact 2024) auprès des préventeurs et partenaires sociaux.
- **Un intérêt confirmé pour la complémentarité entre prévention des risques professionnels** (PRP) et démarche QVCT.
- **Un faible niveau de demandes spontanées des entreprises en matière de QVCT**, nécessitant un travail d'acculturation et de structuration de l'offre. Néanmoins des problématiques exprimées qui peuvent être le point de départ d'une démarche QVCT centrée sur les questions du travail et adaptée à leurs besoins.
- **La QVCT pouvant répondre aux enjeux économiques et sociaux des entreprises** dans un contexte existant de difficulté d'attractivité, de fidélisation et de profondes transformations et de transitions.
- **La nécessité d'améliorer la qualité des démarches et des accords QVCT**, notamment dans les TPE-PME et les branches.
- **Une opportunité de renforcer les coopérations régionales** entre préventeurs institutionnels et partenaires sociaux.

QUELS OBJECTIFS ?

1. **Acculturer et outiller les membres du groupe de travail** sur les démarches, les ressources utiles et existante à partager pour comprendre et agir.
2. **Impulser et valoriser les démarches QVCT en entreprises**, notamment dans des secteurs prioritaires et dans les territoires comme levier d'attractivité.
3. **Consolider le partage et l'appropriation** des fondamentaux QVCT entre préventeurs.
4. **Acculturer les acteurs du dialogue social** (entreprise et territoire) à l'articulation démarche & accord.
5. **Développer des partenariats opérationnels** intégrant la QVCT dans les offres de service existantes (des préventeurs, acteurs relais…).
6. **Outiller les TPE-PME** avec des formats adaptés et au plus près des territoires.

POINTS D'APPUI ET LEVIERS

- Référentiel QVCT Anact et ressources nationales (ANI 2020, outils produits par le réseau Anact-Aract).
- Expériences menées par, et, avec des acteurs sectoriels, des organisation professionnelles et préventeurs. (ex. accompagnement sectoriel pour la filière Paysage par la MSA, le Trophée Quali'Vie par l'U2P/CPRIA, une journée de sensibilisation des entreprises, préventeurs STC/STI et des mandatés CFE CGC, partage de points de repères auprès des mandatés et négociateurs CFDT…).
- Réseau régional structuré de préventeurs et partenaires sociaux.
- Production et diffusion de ressources (webinaires, replays, vidéos, padlets, guides sectoriels).
- Des acteurs sectoriels qui s'emparent du sujet en région et au national (accord de branche QVCT UIMM, projet de Guide QVCT pour l'UIMM en 2026, note de tendance ABEA 2026, guide QVT dans les entreprises du Paysage MSA/UNEP).
- Des organisations interprofessionnelles mobilisées (Ex. « Le travail que nous voulons » CFDT…).
- Des liens avec d'autres démarches (RSE, prévention des risques professionnels, Prévention de l'Usure et de la Désinsertion Professionnelle…).
- Des remontées de besoins exprimés par les SPSTI / OPPBTP à l'occasion des temps de sensibilisation animés dans le cadre du PRST 4 sur la définition de la QVCT, comment questionner, aborder des sujets QVCT (management, organisation, discussion sur le travail, dialogue social et professionnel).
- Synergies avec initiatives d'autres régions (PRST Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche Comté, Normandie).

PILOTES ET CONTRIBUTEURS

- **Pilote(s) :** Aract Bretagne.
- **Contributeurs :** Centres de gestion FPT 22, 29, 35 et 56, CO-RÉSO, DREETS, MSA Armorique, MSA Portes de Bretagne, OPPBTP, organisations professionnelles (MEDEF, U2P/CPRIA), organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT), SPST AIST 22.



PRST
Agir pour la santé au travail en Bretagne

2026 | 2030

Site Internet :
santeautravailenbretagne.fr

PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

CROCT Bretagne
Comité régional d'orientation des conditions de travail

Conception : Elisabeth Quéguiner - medias-lab.com - novembre 2026.